(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 2 048 002 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
07.04.2010 Bulletin 2010/14

(51) Int Cl.:
B44C 7/02 *(2006.01)* ***E04B 9/30*** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **08290955.7**

(22) Date de dépôt: **09.10.2008**

(54) **Système de bordure élastique pour toile non extensible pour realiser une fausse paroi**

Elastisches Randabschlusssystem für nicht dehnbares Bahnmaterial zur Herstellung einer Blindwand

Elastic border system for a non-extensible fabric for building a false wall

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **09.10.2007 FR 0707075**

(43) Date de publication de la demande:
15.04.2009 Bulletin 2009/16

(73) Titulaire: **Normalu**
68680 Kembs (FR)

(72) Inventeurs:
- **Meyer, Yves**
 68170 Rixheim (FR)
- **Scherrer, Jean-Marc**
 68400 Riedisheim (FR)

(74) Mandataire: **Oudin, Stéphane**
JurisPatent Paris - Cabinet GUIU
28 Rue d'Aboukir
75002 Paris (FR)

(56) Documents cités:
DE-U1- 20 015 195 **FR-A- 2 561 690**
FR-A- 2 630 476

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 2 048 002 B1

Description

[0001] La présente invention concerne une fausse paroi, et notamment un faux-plafond, du type à toile tendue à l'aide d'au moins une lisse.

[0002] FR 2630476 montre une fausse paroi selon le préambule de la revendication 1.

[0003] Une des principales difficultés rencontrées dans la technique de mise en place de ces faux plafonds est que la toile, pour offrir un bel aspect, doit être fortement tendue sur les lisses. Or, les faux plafonds sont généralement disposés dans des pièces de surfaces relativement importantes, ce qui impose d'exercer sur chacun des côtés de la toile des forces de tension importantes.

[0004] Les faux plafonds comprennent classiquement une ou plusieurs lisses d'accrochage qui sont fixées sur chacun des murs d'une pièce, et d'une toile élastique, par exemple en polychlorure de vinyle (PVC), qui est déformée par tension afin que ses bords, pourvus de moyens d'accrochage, puissent venir se fixer aux lisses à l'aide de ces moyens d'accrochage.

[0005] On peut également utiliser des toiles rigides ou semi-rigides non extensibles. Pour fixer ce type de toiles, il est connu de relier la toile aux lisses à l'aide de lacets que l'on fait passer dans des orifices réalisés dans la toile et qui sont reliés aux lisses à l'aide de crochets disposés dans des perçages prévus le long des lisses.

[0006] Un tel faux-plafond, tel qu'illustré à la figure 1, comprend une lisse 1, reliée à une toile 2 non extensible, tendue à l'aide de lacets élastiques 3.

[0007] La lisse 1 est en forme de U avec une aile de base 9 et deux ailes parallèles 10,11. Les deux ailes 10,11 sont perpendiculaires à l'aile de base 9. L'aile inférieure 10 est munie de perçages 7. La lisse 1 est fixée à une paroi 12 de la pièce à l'aide de vis non représentées vissées dans des trous 8 disposés sur l'aile de base 9 de la lisse 1.

[0008] Les lacets élastiques 3 sont reliés d'une part à la lisse 1, à l'aide de crochets 4 en forme de S, et d'autre part à la toile 2, grâce à des orifices 5 pratiqués sur un bord périphérique 6 de la toile 2. Les crochets 4 soutiennent ainsi le lacet 3 à une de leurs extrémités et sont disposés à leur autre extrémité dans les perçages 7 de la lisse 1.

[0009] On voit les inconvénients liés à l'usage d'une telle lisse 1. La présence des crochets 4 à proximité des orifices 8 rend difficile la fixation de la lisse 1 sur la paroi 12. La fixation des crochets 4 dans les orifices 7 est en outre longue et difficile. Par ailleurs, il faut percer de nombreux orifices 7 dans la lisse 1, ce qui nécessite également beaucoup de temps. De plus, si l'on souhaite utiliser un espacement déterminé des orifices 7, en fonction de la surface à équiper, il faut soit disposer d'un jeu de lisses 1 avec des espacements différents, soit percer des orifices 7 à la demande, ce qui est assez contraignant.

[0010] La présente invention propose une fausse paroi, et notamment un faux-plafond, permettant de remédier à ces inconvénients.

[0011] En particulier, l'invention permet de tendre facilement et rapidement une toile du type rigide ou semi-rigide non extensible.

[0012] L'invention a ainsi pour objet une fausse paroi du type comprenant une toile tendue reliée à au moins une lisse. La toile comprend une partie centrale non extensible et au moins une partie périphérique élastique munie d'un moyen de positionnement sur la lisse.

[0013] Le moyen de positionnement peut être tout moyen, et notamment tout moyen d'accrochage ou de fixation sur la lisse. Le moyen de positionnement est avantageusement un harpon.

[0014] La partie périphérique élastique se présente avantageusement sous forme d'une ou plusieurs bandes solidaires de la partie centrale non extensible.

[0015] Les bandes sont avantageusement soudées à la partie centrale non extensible, mais peuvent être également collées ou cousues à la partie centrale non extensible.

[0016] La partie périphérique élastique peut être choisie parmi tous les matériaux élastiques, et peut notamment être en caoutchouc.

[0017] La lisse est de préférence du type comportant une aile d'appui de toile et une aile de fixation de toile, par exemple destinée à recevoir le moyen de positionnement de la partie périphérique élastique, l'aile de fixation de toile étant munie d'un épaulement s'étendant en direction de l'aile d'appui de toile, l'aile d'appui de toile et l'aile de fixation étant parallèles et reliées entre elles par une âme leur étant perpendiculaire.

[0018] Une telle lisse est par exemple décrite dans le brevet FR 2 630 476.

[0019] La fausse paroi peut comprendre en outre un cache destiné à masquer la partie périphérique élastique.

[0020] D'autres buts, caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description suivante, donnée uniquement à titre d'exemple, et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1, déjà décrite, illustre une partie d'un faux-plafond comprenant une toile tendue à l'aide d'un lacet fixé à une lisse, et
- la figure 2 illustre une partie d'un faux-plafond selon l'invention.

[0021] La toile 13 selon l'invention, telle qu'illustrée à la figure 2, comprend une partie centrale 13a non extensible, et une partie périphérique 13b élastique. La partie périphérique 13b se présente sous forme d'une bande soudée à la partie centrale 13a. Si la toile 13 est de forme carrée ou rectangulaire, la partie périphérique 13b élastique se présente avantageusement sous la forme d'une bande unique soudée à la partie centrale 13a, et qui forme une ceinture périphérique tout autour de la toile 13. On peut également envisager que la partie périphérique 13b se présente sous la forme de 4 bandes adjacentes soudées à la partie centrale 13a et qui forment cette cein-

ture périphérique.

[0022] La partie périphérique 13b est avantageusement soudée à la partie centrale 13a, mais on peut également envisager tout autre mode de fixation connu de l'homme du métier, tel que le collage ou la couture.

[0023] La partie périphérique 13b est munie d'un harpon 14 qui est disposé à la périphérie de la partie 13b. Le harpon 14 présente une forme de crochet s'étendant vers la direction opposée à la toile 13. Il comprend une branche interne 14a par laquelle il est relié à la toile 13 et une branche externe 14b recourbée vers le bas.

[0024] La toile 13 est tendue à l'aide d'une lisse 16. La lisse 16 comprend une aile 17 d'appui de toile, une aile 18 de réception de toile qui est fixée dans une partie supérieure d'un mur 15 par des moyens de fixation, tels que des vis, non représentés. L'aile 17 d'appui de toile et l'aile 18 de réception de toile sont reliées entre elles par une âme 19 horizontale qui leur est perpendiculaire.

[0025] L'aile 18 de réception de toile est munie d'un épaulement 20, qui, avec l'aile 17 d'appui de toile, permet la mise en place de la toile 13. L'épaulement 20 s'étend horizontalement à partir de la base de l'aile 18 de réception de toile en direction de l'aile 17 d'appui de toile. L'épaulement 20 accueille la branche externe 14b du harpon 14.

[0026] L'autre extrémité de la toile 13, non représentée, est également munie d'une partie périphérique élastique munie d'un harpon qui est également accroché à une lisse telle que décrite ci-dessus, et située en vis-à-vis de la lisse 16. La pose de la toile 13 se fait en accrochant successivement les deux harpons dans chaque lisse.

[0027] La toile 13 selon l'invention permet ainsi de tendre facilement et rapidement la toile 13 sur la lisse 16, grâce à la présence de la partie périphérique élastique 13b munie du harpon 14, qui est apte à être positionné sur la lisse 16. La partie périphérique 13b élastique permet ainsi de conférer une capacité de déformation à la partie centrale 13a non extensible, ce qui facilite le positionnement du harpon 14 sur la lisse 16.

Revendications

1. Fausse paroi du type comprenant une toile (13) tendue reliée à au moins une lisse (16), **caractérisée en ce que** la toile (13) comprend une partie centrale (13a) non extensible et au moins une partie périphérique (13b) élastique munie d'un moyen de positionnement sur la lisse (16).

2. Fausse paroi selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le moyen de positionnement est un harpon (14).

3. Fausse paroi selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** la partie périphérique (13b) élastique se présente sous forme d'une ou plusieurs bandes solidaires de la partie centrale (13a) non extensible.

4. Fausse paroi selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** les bandes sont soudées, collées ou cousues à la partie centrale (13a) non extensible.

5. Fausse paroi selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** la partie périphérique (13b) élastique est en caoutchouc.

6. Fausse paroi selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** la lisse (16) est du type comportant une aile (17) d'appui de toile et une aile (18) de fixation de toile munie d'un épaulement (20) s'étendant en direction de l'aile (17) d'appui de toile, l'aile (17) d'appui de toile et l'aile (18) de fixation étant parallèles et reliées entre elles par une âme (19) leur étant perpendiculaire.

7. Fausse paroi selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce qu'**elle comprend en outre un cache destiné à masquer la partie périphérique (13b) élastique.

Claims

1. A false wall of the type comprising a stretched fabric (13) connected to at least one rail (16), **characterized in that** the fabric (13) comprises a non-extensible central portion (13a) and at least one elastic peripheral portion (13b) provided with a means for positioning on the rail (16).

2. The false wall according to claim 1, **characterized in that** the positioning means is a harpoon (14).

3. The false wall according to claim 1 or 2, **characterized in that** the elastic peripheral portion (13b) appears as one or more strips firmly secured to the non-extensible central portion (13a).

4. The false wall according to one of claims 1 to 3, **characterized in that** the strips are welded, adhesively bonded or sewn to the non-extensible central portion (13a).

5. The false wall according to one of claims 1 to 4, **characterized in that** the elastic peripheral portion (13b) is in rubber.

6. The false wall according to one of claims 1 to 5, **characterized in that** the rail (16) is of the type including a fabric supporting wing (17) and a fabric fixing wing (18) provided with a shoulder (20) extending in the direction of the fabric supporting wing (17), the fabric

supporting wing (17) and the fabric fixing wing (18) being parallel and connected with each other through a web (19) being perpendicular to them.

7. The false wall according to one of claims 1 to 6, **characterized in that** it further comprises a cover intended for concealing the elastic peripheral portion (13b).

Patentansprüche

1. Fehlwand vom Typ mit einem gespannten Bahnmaterial (13), das mit mindestens einem Träger (16) verbunden ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Bahnmaterial (13) einen nicht dehnbaren Mittelteil (13a) und einen elastischen Umfangsteil (13b) aufweist, der mit einer Einrichtung zur Positionierung am Träger (16) ausgerüstet ist.

2. Fehlwand nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Einrichtung zur Positionierung ein Anker (14) ist.

3. Fehlwand nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich der elastische Umfangsteil (13b) in Form eines oder mehrerer Bänder präsentiert, die mit dem nicht dehnbaren Mittelteil (13a) fest verbunden sind.

4. Fehlwand nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Bänder mit dem nicht dehnbaren Mittelteil (13a) verschweißt, verklebt oder vernäht sind.

5. Fehlwand nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der elastische Umfangsteil (13b) aus Gummi besteht.

6. Fehlwand nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Träger (16) vom Typ ist, der einen Bahnmaterial-Auflageschenkel (17) und einen Bahnmaterial-Befestigungsschenkel (18) aufweist, der mit einem Vorsprung (20) ausgerüstet ist, welcher sich in Richtung des Bahnmaterial-Auflageschenkels (17) erstreckt, wobei der Bahnmaterial-Auflageschenkel (17) und der Befestigungsschenkel (18) parallel sind und miteinander mittels eines Steges (19) verbunden sind, der zu diesen senkrecht ist.

7. Fehlwand nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie außerdem eine Abdeckung aufweist, die dazu dient, den elastischen Umfangsteil (13b) zu verdecken.

fig.1

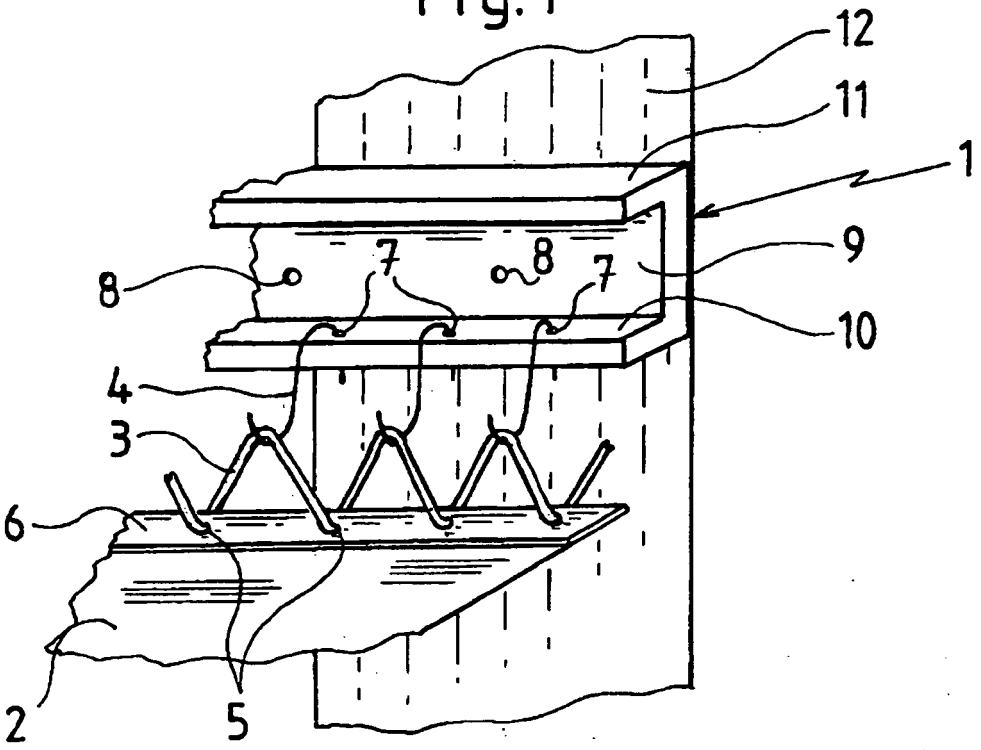
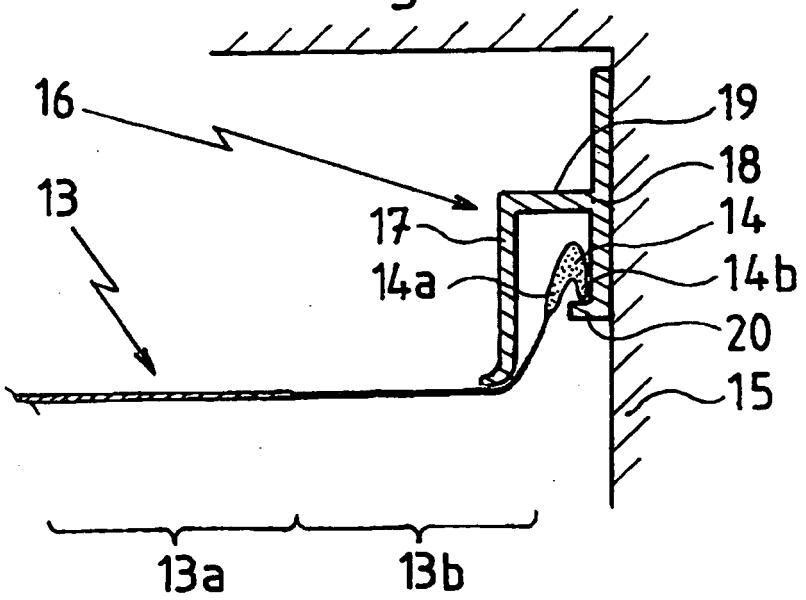


fig. 2



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2630476 **[0002] [0018]**